

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2026

Absente : Clara BIELLMANN

Secrétaire : Béatrice LAGOUEYTE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Février 2026 : après lecture ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Finances : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Budgets Principal et Annexe : Le CFU validé par la Trésorerie indique des résultats identiques à ceux présentés lors de la précédente séance. L'assemblée n'ayant pas de question supplémentaire, le maire se retire de la salle. Le doyen Gérard GAY fait procéder au vote ; les comptes de résultats des Budgets Principal et Annexe sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2025 : Le conseil valide à l'unanimité le report sur l'exercice en cours, des excédents disponibles de l'exercice 2025, qui sont de 159 093.58€ pour le Budget Principal et 28 074.37€ pour le budget Annexe.

Vote des taux d'imposition 2026 : l'état de notification des bases et taux d'imposition n'a pas encore été communiqué par l'Administration fiscale; toutefois au vu des années précédentes, il est possible d'estimer approximativement la recette. Compte tenu des excédents reportés et de la revalorisation mécanique de 0.8% des bases, annoncée dans la loi de finances 2026, le conseil décide unanimement de reconduire à l'identique les taux d'imposition existants, soit:

Foncier Bâti 35.96 Foncier Non Bâti 57.48 Taxe Habitation 10.68

Vote des subventions : le maire rappelle que le tissu associatif participe au dynamisme local et au maintien du lien social. Afin d'intégrer au budget 2026 le montant des subventions versées aux associations, il convient d'en voter le montant. Le conseil décide de reconduire les montants attribués l'an passé :

ACCA Loupiac	800.00 €	Espoir Loupiacais Fêtes	800.00 €
FNACA	50.00 €	ADRA 33	50.00 €
Arbres et Paysages	20.00 €		

Indemnité des élus (revalorisation): Emmanuel Gil explique que la loi du 22 décembre 2025, améliorant le statut de l'élu local porte, parmi ses dispositions, la revalorisation des indemnités des élus. Il expose que la revalorisation de l'indemnité du maire est automatique et rétroactive au 24 décembre 2025, contrairement à celle des adjoints qui doit être entérinée par délibération et qui ne peut avoir d'effet rétroactif.

Après débat sur l'intérêt de cette revalorisation à cette période du mandat et analyse du texte de référence, il ressort que la revalorisation des indemnités du maire ne peut pas être automatique, mais qu'elle doit être soumise à délibération. Les adjoints, le maire et le conseil conviennent de ne pas donner suite.

Vote du Budget 2026: Michel LATRILLE expose que ce projet de budget a été préalablement présenté à la commission finances, et que tenant compte de cette «d'année d'élections», il a été construit avec pour objectifs :

- En section de fonctionnement : minimiser les recettes attendues car les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues et d'autre part donner de la souplesse dans les postes de dépenses afin d'éviter un recours précoce à des décisions modificatives.
- Pour l'investissement : inscrire les seules dépenses obligatoires afin de laisser toute latitude à la prochaine équipe municipale.

Il rappelle le montant des reports de N-1, le nécessaire financement des Restes à Réaliser pour 51 162.39€, l'état de la dette avec le détail de l'annuité d'emprunt : 23 352.08€ en capital et 2 225.45€ d'intérêts.

Alimenté par un virement de la section de fonctionnement de 23 961.07€, le budget d'investissement est équilibré à 77 747.46€.

Pour la section de fonctionnement, après report des 159 093.58 d'excédent antérieur, ce budget ressort à 489 645.58€ en recettes et dépenses, laissant une réserve disponible de 123 964.23€.

Le Budget Annexe «Multiple Rural» ne prévoit pas d'investissement ; en fonctionnement il est équilibré à 32 093.35€, incluant une réserve de 30 926.35€.

Déploiement de la télé relève des compteurs d'eau.- Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public la modernisation du service public de l'eau, permettra, avec la pose de compteurs communicants, d'améliorer la précision des relevés, de faciliter la gestion des consommations et de détecter plus rapidement les anomalies éventuelles. Gérard GAY explique l'infrastructure du système. Certains équipements nécessaires à la communication des données, seront peut-être installés sur le domaine public. Le cas échéant, des conventions seront à signer pour la pose de « passerelles» et de «bornes relais». Le conseil donne son accord pour signer les deux types de convention.

Questions Informations Diverses :

Camion Pizza : un professionnel souhaite s'installer une fois par mois sur le parking de l'épicerie. Laure a donné son accord de principe ; toutefois la commune, propriétaire du parking est partie prenante

Le conseil donne son accord mais demande qu'une convention établissement les droits et charges des parties soit établie.

Devenir de l'école de Loupiac : Michel LATRILLE souhaite que ce sujet soit évoqué ; un point est fait sur les échanges qui ont eu lieu au sein du SIVOS.

Elections du 10 mars : le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote est établi.

La séance est levée à 23H09